

Conseil Municipal du 14 décembre 2023

*L'an deux mil vingt-trois,
Le quatorze décembre à vingt heures trente minutes :
Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la Mairie de Miremont,
Sous la présidence de M. BAURENS Serge, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2023*

*Secrétaire de séance : Sonia POBLE
Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, MONIER Catherine, RAMOS Jean-Louis, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Maï, MEYER Gérald, COQUILLAT Laurence, LAJUX Xavier, CALMEL Thomas, MINATEL Thierry, DIDIER Éric.
Absents excusés :
Absents non excusés : CORET Alexandra, FRITZ Sandrine, FEDOU Emmanuelle.
Absents ayant donné pouvoir :
FLORIVAL Guy donne pouvoir à COQUILLAT Laurence.
LAHCINI Yasmina donne pouvoir à BOURGOUIN Jeannine.
BOUTCHAKKOUCHT Hafid donne pouvoir à BILLA Thi-Maï.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :
Sonia POBLE, à l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.*

Adoption PV Conseil du 24 Octobre 2023

*Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,
Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 octobre 2023, après lecture de celui-ci,
A l'unanimité des présents, **décide, d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2023.***

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

A Délibérations :

- 1- Recrutement d'agents contractuels au sein de la commune de Miremont – Accroissement temporaire d'activité, emploi saisonnier. Création de postes Année 2024.
- 2- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet.
- 3- Avis du Conseil Municipal – Demande d'autorisation environnementale relative à la reconstruction et à l'extension de la station d'épuration d'Auterive.
- 4- Approbation du contrat Bourg-centre Occitanie Pyrénées Méditerranée.
- 5- Equilibre Charges de Personnel – DM N°3.

La Séance est ouverte à 20h35.

DELIBERATIONS :

Délibérations :

1. Recrutement d'agents contractuels au sein de la commune de Miremont – Accroissement temporaire d'activité, emploi saisonnier. Création de postes Année 2024 (55/23)

(01/1412/2023 – Personnel Communal)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 12 mars 2012, modifiant les articles 3 à 3-7 de la loi du 26 janvier 1984.
Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire annuellement de prévoir et d'anticiper les besoins en recrutements d'agents contractuels. En effet, des situations imprévisibles telles que l'absence d'un agent momentanément indisponible, un accroissement temporaire d'activité ou un besoin saisonnier au sein des services doivent être envisagées afin d'assurer la continuité du service.
Après avoir rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de pallier l'absence de certains agents dont le remplacement s'avère indispensable et de veiller à la continuité du service, Monsieur le Maire informe ces derniers qu'il convient de procéder à **la création** de plusieurs postes en contrat à durée déterminée pour l'année **2024**, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le conseil municipal, à 15 voix pour, 0 voix contre :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter en tant que besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par la loi du 12 mars 2012 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles, palier un accroissement temporaire d'activité ou besoin saisonnier, à créer des postes en contrat à durée déterminée pour l'année 2024, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

MANDATE Monsieur le Maire à toute fin d'engagement de la procédure de recrutement correspondante,

CHARGE ce dernier de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget 2024 de la commune de Miremont.

Ouvertures de postes en contrat à durée déterminée – Année 2024

(Annexe 01/1412/2023)

(Arrivée de Mr MINATEL Thierry)

2. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet (56/23)

(02/1412/2023 – Personnel Communal)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'accroissement d'activité, il est nécessaire de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet.

Monsieur le maire propose donc aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} février 2024.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le conseil municipal, à 16 voix pour, 0 voix contre :

Décide de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} février 2024,

- Le responsable de ce poste sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- Il sera chargé des fonctions d'encadrement périscolaire, de la surveillance des enfants pendant les services de restauration scolaire et d'entretien des locaux.
- La rémunération de cet agent sera celle fixée par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,

Mandate Monsieur le Maire à toute fin d'engagement de la procédure de recrutement correspondante,

Charge ce dernier de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget 2024 de la commune de Miremont.

3. Avis Conseil Municipal – Demande d'autorisation environnementale relative à la reconstruction et à l'extension de la station d'épuration d'Auterive (57/23)

(03/1412/2023 – Economie, Politique générale, Juridique)

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal de l'ouverture d'une participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale relative à la reconstruction et à l'extension de la station d'épuration d'Auterive, déposée le 1^{er} mars 2023 par Réseau31.

La Commune de Miremont est concernée par cette ouverture de participation du public par voie électronique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis sur cette demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 0 voix contre :

Emet un Avis FAVORABLE sur cette demande d'autorisation.

4. Approbation du contrat Bourg-centre Occitanie Pyrénées Méditerranée (58/23)

(04/1412/2023 – Intercommunalités)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires,

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement - Green New Deal,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat,

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028,

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040,

Vu la délibération n° CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Sud Toulousain pour la période 2022-2028,

Vu la délibération du PETR Pays Sud Toulousain approuvant l'implication du PETR dans la démarche régionale Bourg Centre en date du 26 juin 2023,

Vu la délibération n° 289051 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Haute-Garonne en date du 8 mars 2023,

Vu la délibération n° CP/2023-12/12.08 de la Commission Permanente du 1er décembre 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Miremont,

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Haute-Garonne, la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, le PETR du Pays Sud Toulousain et la Commune de Miremont.

L'objectif est de miser sur la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir).

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Miremont, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Le projet de valorisation et de développement repose sur 3 axes intégrant des opérations :

- AXE 1 : PRESERVER LE DYNAMISME DE LA COMMUNE ET L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS
- AXE 2 : RENFORCER DES ESPACES DE LOISIRS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DU LIEN SOCIAL
- AXE 3 : AMELIORER LES MOBILITES AU SEIN DE LA COMMUNE ET AVEC AUTERIVE ET LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR

Le programme opérationnel pluriannuel 2023/2025 se déclinera en 11 actions soit :

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 2nde génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2023	2024	2025	
AXE STRATEGIQUE 1					
ACTION 1.1 Préserver le dynamisme de la commune et l'accès aux services publics	<i>Projet 1.1.1 agrandissement de la maison de santé</i>				4
	<i>Projet 1.1.2 Création d'un pôle santé</i>				4
	<i>Projet 1.1.3. : Création d'un groupe scolaire</i>				6
AXE STRATEGIQUE 2					
ACTION 2.1 Renforcer les espaces de loisirs en faveur de la jeunesse et du lien social	<i>Projet 2.1.1 Terrain tennis, Skate parc et city parc</i>				6
	<i>Projet 2.1.2 Club house de foot et local tennis</i>				6
	<i>Projet 2.1.3 Création parcours de santé aménagement paysagers</i>				6

AXE STRATEGIQUE 3					
ACTION 3.1 Améliorer les mobilités au sein de la commune et avec Auterive, et lutter contre les ilots de chaleur	<i>Projet 3.1.1 réfection des chaussées défectueuses. Cheminde la Tuilerie</i>				6
	<i>Projet 3.1.2. : étude de faisabilité pour la création des chemins le long des voies de circulation sur la partie occupée par les fossés et par des passerelles sur le ruisseau Esquers</i>				3
	<i>Projet 3.1.3 Renaturation de la place Carretier</i>				3
	<i>Projet 3.1.4 Liaisons Miremont/gare d'Auterive</i>				6
	<i>Projet 3.1.4 Création d'un TAD pour l'intercommunalité</i>				6



Achévé



En cours d'étude / travaux en cours

La Région a donc décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des bourgs centres ;
 Le dispositif repose sur la conclusion d'un contrat de partenariat avec la Région et les acteurs du territoire.

Considérant que la conclusion du contrat Bourg-Centre est de nature à faciliter la mobilisation des aides publiques pour la mise en œuvre du programme de développement et de valorisation présentés ci-dessus.

Il est proposé d'approuver le contrat Bourg-Centre Occitanie pour Miremont et d'autoriser le Maire à engager toutes démarches et à signer tous actes et pièces relatifs à ce contrat.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le conseil municipal, à 16 voix pour, 0 voix contre :

APPROUVE le contrat Bourg-Centre Occitanie pour Miremont.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

5. Equilibre Charges de Personnel – DM N°3 (59/23)

(05/1412/2023 – Comptabilité – Budget)

31345 Code INSEE	COMMUNE MIREMONT Budget Communal	DM n°3 2023
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

012 - charges de Personnel et frais assimilés

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60613 : Fournitures non stockables - Chauffage urbain	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le conseil municipal, à 16 voix pour, 0 voix contre :

Approuve la Décision Modificative N°3 – Charges de Personnel et frais assimilés,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision modificative N°3.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Question de Mr DIDIER Eric « Suite à la non publication de l'expression libre de novembre 2023/N°128. Quelle compensation comptez vous nous octroyer ainsi que d'informer nos concitoyens ? »

Réponse de Mr le Maire : Il n'y aura pas de compensation car ces propos ne sont pas diffusables. Notre avocat nous a conseillé de ne pas diffuser ces propos diffamatoires envers le député et le Maire. Le maire, en tant que directeur de la publication, peut faire le choix de ne pas diffuser. L'agence de publication a, elle aussi, refusé de diffuser ces propos.

Réponse de Mr DIDIER Éric : J'ai été surpris par un appel, presque menaçant, de l'attaché parlementaire du député et j'ai donc contacté le préfet à ce sujet. J'attends une réponse de sa part.

Mr DIDIER Informe qu'il va tenter une procédure du Tribunal Administratif.

- 2 - Question de Mr MINATEL Thierry « Pour les différents travaux effectués sur la commune, je ne suis jamais convié aux différentes commissions travaux, pourquoi ? »

Mr Jean-Louis RAMOS lui répond qu'il ne réunit jamais la commission travaux. Les travaux, comme la maison de santé ou le chemin de la tuilerie sont discutés lors des commissions d'appel d'offres. Ceux, comme la Place Carretier par exemple, sont réalisés par les employés du Service Technique, en fonction de leur disponibilité et sont décidés par les adjoints.

Annexes du Conseil Municipal du 14 Décembre 2023

Tableau d'ouvertures de postes en contrat à durée déterminée – Année 2024
(Annexe 01/1412/2023)



Commune de Miremont
Ouverture de postes en contrat à durée déterminée
Année 2024

Annexe à la délibération N°55/23

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Technique			
Adjoint technique	C	1	27.00
Adjoint technique	C	1	24.75
Adjoint technique	C	1	26.00
Adjoint technique	C	1	29.00
Adjoint technique	C	1	24.25
Adjoint technique	C	1	8.00
Adjoint technique	C	5	35.00
TOTAL		11	
Administratif			
Adjoint administratif	C	1	35.00
TOTAL		1	
Animation			
Adjoint d'animation	C	1	35.00
TOTAL		1	



Le Maire,
Serge BAURENS

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est levée à 21h05.

ONT SIGNE le présent procès-verbal : tous les membres présents.

Fait et clos à MIREMONT, les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.